



Commission Bancaire de l'Afrique Centrale

**6^{ème} RENCONTRE ANNUELLE ENTRE
LE SECRETARIAT GENERAL
DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE
CENTRALE
ET
LE SECRETARIAT GENERAL
DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'UMOA**

Discours d'ouverture

*Monsieur HALILOU YERIMA BOUBAKARY
Secrétaire Général de la COBAC*

(Libreville, le 09 avril 2018)

Madame le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine ;

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;

Messieurs ;

Pour commencer mon propos, je voudrais exprimer à Madame le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et à sa délégation, tout le plaisir renouvelé que nous avons, Monsieur Maurice Christian OUANZIN et moi, de vous accueillir à nouveau à Libreville, terre d'hospitalité et lieu du siège de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale. Madame, votre présence témoigne de l'intérêt que vous portez à la longue et fraternelle coopération entre nos deux institutions et à la consolidation de nos dispositifs de supervision bancaire respectifs. Je vous souhaite donc une chaleureuse et cordiale bienvenue chez vous, à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale.

Je me félicite de la coopération étroite et tout à la fois fructueuse, qui fait de ce cadre annuel d'échanges, un instrument de choix au service des objectifs communs, en matière de supervision bancaire.

A cet égard, je souhaite que notre rencontre de ce jour soit pour nos deux institutions, une nouvelle occasion pour renforcer davantage nos liens et approfondir leurs relations afin d'aborder avec sérénité les nombreux défis et les nouveaux enjeux inhérents à la supervision bancaire. Cette supervision doit évoluer, d'abord en relation avec la typologie des risques bancaires, du fait notamment d'une offre de produits et services financiers de plus en plus complexes, et aussi de

l'émergence de la digitalisation financière, consécutivement au développement de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Lors de nos derniers travaux, nous avons amendé notre convention de coopération pour tenir compte de l'évolution de nos corpus réglementaires respectifs.

Nombreux et tout aussi pertinents les uns que les autres, les thèmes retenus pour ces travaux, sans être exhaustifs, feront successivement le point sur les récentes évolutions réglementaires comme convenu, les méthodes et les difficultés rencontrées dans le cadre de la surveillance sur bases sociale, consolidée et transfrontière des établissements de crédit et des groupes bancaires, ainsi que sur le traitement des engagements en faveur des apparentés.

De même, les problématiques relatives à l'implémentation de la supervision basée sur les risques seront discutées, de même qu'un thème lié à l'évolution du dispositif global de traitement des difficultés des établissements de crédit dans nos deux juridictions. Cette sixième rencontre annuelle, nous permettra, je l'espère, de trouver les voies idoines pour parfaire nos dispositifs de supervision.

Madame le Secrétaire Général,

Messieurs,

Marqués par le ralentissement de certains secteurs de leur économie, peu diversifiée, plusieurs de nos Etats ont des secteurs bancaires qui présentent, un risque élevé de détérioration de la qualité du portefeuille

de la clientèle. Certaines places bancaires présentent déjà des signes de dessoufflement en laissant apparaître une inadéquation des fonds propres en lien avec le risque souverain, le volume des créances en souffrance en forte hausse et un niveau élevé du risque opérationnel.

Si les principaux indicateurs macroprudentiels tendent à montrer une certaine résilience d'ensemble de nos secteurs bancaires respectifs, il nous incombe d'anticiper leurs évolutions, favorables ou non, en y consacrant pleinement des ressources, aussi bien organisationnelles que techniques, qui s'appuient sur une approche basée sur les risques et une supervision consolidée des groupes. Pour ce faire, un intérêt particulier devra être apporté à la mise en œuvre opérationnelle de cette approche au sein de nos deux institutions.

Prenant la pleine mesure du contexte sous-régional et international, qui appelle une surveillance prudentielle rapprochée, et partant, une nécessaire évolution de son corpus réglementaire, la COBAC poursuit sa transformation, entamée ces dernières années. Ainsi, depuis notre dernière rencontre à Abidjan, l'arsenal réglementaire de la COBAC a été enrichi de plusieurs textes.

Bien que cela soit une avancée majeure dans la consolidation de notre dispositif de supervision, il reste néanmoins beaucoup à faire, comme l'attestent les chantiers en cours. Ils concernent notamment la supervision des services de paiement, la protection des consommateurs des services financiers, les normes de gestion et de reporting sur base consolidée et la gestion des risques bancaires. Tous ces chantiers devront tenir compte du principe de proportionnalité dans leur implémentation.

Madame le Secrétaire Général,

S'agissant de la supervision des groupes bancaires implantés dans nos deux juridictions, c'est le lieu de nous féliciter du bon fonctionnement des réunions des collèges des superviseurs que nous tenons régulièrement dans le cadre de la supervision transfrontière de ces groupes.

A ce titre, il semble important de relever que des insuffisances demeurent dans la gouvernance, la surveillance et la maîtrise des risques de certains de ces établissements. De même, force est de constater que les fonds propres de nombreuses filiales de ces groupes bancaires, n'assurent pas, bien souvent, une adéquation satisfaisante avec le niveau des risques encourus.

C'est la raison pour laquelle nous devons continuer à exercer une surveillance constante, basée principalement sur le profil des risques des établissements assujettis, afin d'assurer le plus efficacement possible les missions qui sont les nôtres et qui visent à garantir la stabilité de nos secteurs bancaires respectifs.

Madame le Secrétaire Général,

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint,

Messieurs,

Pour conclure, je formule le vœu que cette journée d'échanges et de partage d'expériences connaisse, comme lors de nos précédentes rencontres, un succès à la hauteur de nos attentes respectives.

Dans cette perspective, je déclare ouvert la sixième rencontre annuelle entre le Secrétariat Général de la COBAC et le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Vive l'amitié et la coopération entre nos deux institutions.

Je vous remercie.